

Coopération financière COMIFAC – Allemagne Programme de « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »

COMIFAC/KfW

Projet N° BMZ : 2008 66 707

Pays de la COMIFAC

Rapport de démarrage
Période: 15 avril au 31 octobre 2012

Présenté au:

Secrétariat Exécutif de la COMIFAC
Yaoundé, Cameroun

et à:

Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)
Francfort, Allemagne et
Yaoundé, Cameroun

Novembre 2012



en coopération avec



Vos interlocuteurs
à GFA Consulting Group GmbH sont

Marc Parren
Veerle Van Waesberghe

Coopération financière COMIFAC – Allemagne
Programme de « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »

COMIFAC/KFW

Projet N° BMZ : 2008 66 707

Rapport de démarrage
Période: 15 avril au 31 octobre 2012

par Romain Lorent

Adresse

GFA Consulting Group GmbH

Eulenkrugstraße 82
D-22359 Hamburg
Deutschland

Telefon +49 (40) 6 03 06 - 111
Telefax +49 (40) 6 03 06 - 119
E-Mail: anka.greiner@gfa-group.de

TABLE DES MATIERES

ACRONYMES	II
1 INTRODUCTION	1
2 CONTEXTE DU PROGRAMME	1
3 OBJECTIFS DU PROGRAMME	2
4 APPROCHE METHODOLOGIQUE DU PROGRAMME	2
5 PLAN DE TRAVAIL	3
6 PARTENAIRES DU PROGRAMME	3
7 BUDGET-PROGRAMME N° 1	6
8 NIVEAU D'ENGAGEMENT DU PROGRAMME AU 31 OCTOBRE 2012	10
9 INTERVENTIONS A L'ETUDE	10
10 PROBLEMES A RESOUDRE ET RECOMMANDATIONS	10
10.1 La disparité sous-régionale des pays bénéficiaires : le cas de la RCA et de la RDC	10
10.2 Mécanisme de traitement des plaintes	11
10.3 Monitoring du Programme	11
10.4 Comité d'orientation	11

Liste des annexes

Annexe 1 : Tableau résumé des activités au 31 octobre 2012

Annexe 2 : Textes modificatifs de la charte du Programme (à inclure dans le manuel de procédures)

Annexe 3 : Rapport financier

ACRONYMES

AFD-FFEM	Agence Française de Développement/ Fonds Français de l'Environnement Mondial
APV	Accord de Partenariat Volontaire
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
BMZ	Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
CBP	Congo Bassin Programme
CDO	Comité de Direction et d'Orientation
CIFOR	Centre for International Forestry Research
CIRAD	Centre de Recherche Agronomique pour le Développement
CNA	Cinéma Numérique Ambulant
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
DAC	Demande d'action corrective
DFS	Deutsche Forstservice GmbH, Feldkirchen / Germany
ECOFORAF	Programme d'Appui à l'Eco-Certification de Concession Forestières en Afrique Centrale
ER	Expert Régional
FHVC	Forêts à Haute Valeur de Conservation
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FSC	Forest Stewardship Council
GFA	GFA Consulting Group GmbH, Hamburg / Allemagne
GFTN	Global Forest Trade Network
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH
GP	Gestionnaire du programme
HSR	Health, Security, Environment
ISO	International Standard Organisation
IUCN	International Union for Conservation of Nature
KfW	KfW Entwicklungsbank, Banque Allemande de Développement
MoU	Memorandum of Understanding
OLB	Origine et Légalité des Bois
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PPECF	Programme de « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »
PV	Procès verbal
RAFM	Réseau des forêts modèles

RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
ReRac	Réseau des Radios communautaires
TdR	Termes de Référence
TFT	Tropical Forest Trust
TLTV	Vérification de la Légalité et Traçabilité du Bois
UBA	United Bank of Africa
UICN	Union Internationale de Conservation de la Nature (pareil que IUCN)
VLO	Vérification de l'Origine Légale du Bois
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wide Fund for Nature
ZSL	Zoological Society of London

1 INTRODUCTION

Dans le bassin du Congo, l'exploitation forestière illégale et irresponsable pose un important défi pour l'établissement et le maintien de pratiques d'exploitation durables. Non seulement les marchés exigent de plus en plus d'assurances en matière de production légale et durable du bois et de ses dérivés, mais les comportements illégaux dans le secteur de l'exploitation induisent également un manque à gagner pour les gouvernements, des occasions manquées de développement industriel, ainsi qu'une aggravation des dégâts environnementaux et des problèmes sociaux.

Dans le cadre de la coopération financière, la KfW appuie la COMIFAC à promouvoir l'exploitation industrielle forestière durable dans le bassin du Congo. Les composantes principales du Programme de « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts » sont (i) la mise en place des conditions conceptuelles et institutionnelles, (ii) l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts, et (iii) le renforcement de la communication sur l'exploitation durable industrielle. Les approches et mesures d'appui à la certification sont financées à travers un fonds de disposition.

2 CONTEXTE DU PROGRAMME

Au cours des 15 dernières années, au départ d'une controverse très intense et très médiatique sur l'exploitation des forêts naturelles du bassin du Congo, un processus de certification volontaire a démarré et évolué de façon progressive. A présent, environ 5,6 millions ha de forêts (au Gabon, au Cameroun et en République du Congo) sont certifiés FSC.

Toutefois, les progrès observés dans la prise de conscience et surtout l'application d'une gestion durable en général sont encore lents. Il existe un manque de confiance ou d'intérêt à s'engager vers la certification, sur le long terme de la part de nombreuses entreprises en raison:

- de structures étatiques dysfonctionnelles et une société civile très peu organisée, ce qui rend difficile la réalisation du processus consultatif qui est obligatoire pour la certification; le coût élevé découlant de la prise en charge par les entreprises de fonctions (normalement) régaliennes, notamment dans le domaine du développement local, parce que la part des redevances forestières qui leur sont dues n'arrivent qu'exceptionnellement aux communautés riveraines ;
- la quasi inexistence de mesures de discrimination positives des états du bassin du Congo envers les concessionnaires qui s'engagent au-delà des obligations légales ;
- un référentiel FSC régional sous conditions suspensives et un concept Forêts à Haute Valeur de Conservation (FHVC) pas assez standardisé ;
- les faibles relations entre les acteurs du secteur et les problèmes de communication entre eux ;
- les contraintes techniques pas toujours maîtrisées (nécessité de faire appel à des prestataires extérieurs) et un savoir-faire jalousement gardé par les sociétés certifiées ;
- les coûts liés à la certification, qui ne se reflètent pas suffisamment dans les prix obtenus sur les marchés internationaux, pour les produits certifiés ;
- l'arrivée d'un processus FLEGT/APV qui, en relation avec la Due diligence du nouveau règlement bois européen attendu pour mars 2013, risque d'affaiblir la dynamique de la certification FSC dans le bassin du Congo. En effet, la légalité

FLEGT s'appuyant, dans le bassin du Congo, sur des codes forestiers très développés aussi bien sur le plan social que sur la protection de la ressource, ne justifiera peut-être plus le standard FSC, à moins que ce dernier ne rehausse encore ses PC&I (encore faut-il qu'un marché le demande) avec le risque de voir alors les concessionnaires s'en détourner pour se recentrer sur la stricte légalité.

Mais d'autres scénarios sont possibles et il est même probable que les retards dans la mise en place des APV-FLEGT puissent bénéficier au label FSC et sans doute OLB qui disposeront d'une fenêtre de tir, le temps que les licences FLEGT se généralisent dans la sous-région.

3 OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le Programme prévoit un appui dans trois domaines d'intervention:

- la mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles propices à la certification à travers les réseaux soutenant la certification et l'appui aux (nouveaux) acteurs privés et publiques ;
- l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification (domaines gestion industrielle / social / environnemental). D'autres acteurs de la certification sont également éligibles au Programme ;
- le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable par:
 - ✓ la collecte d'informations scientifiquement fondées pour justifier ou améliorer les approches de la certification ;
 - ✓ la promotion de la transparence dans l'exploitation certifiée des forêts ;
 - ✓ l'information du grand public et en particulier les communautés riveraines ;
 - ✓ la recherche du consensus les acteurs actifs dans la certification.

4 APPROCHE METHODOLOGIQUE DU PROGRAMME

L'approche méthodologique du Programme a été largement décrite dans l'offre technique du groupement GFA Consulting Group GmbH - DFS Deutsche Forstservice GmbH, et seuls les points essentiels sont ici rappelés :

- mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles: il s'agit d'appuyer la mise en place d'un cadre propice à la certification à travers les réseaux soutenant la certification et un appui aux nouveaux acteurs privés ;
- amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts. Pour ce volet, le Programme s'investira dans le renforcement de capacités des entreprises par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification: appui au volet biodiversité des plans d'aménagement; appui au volet social; renforcement des capacités sous-régionales en matière d'aménagement et de certification forestière ; appui au système de certification FSC entre autres ;
- le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable. Cette composante portera entre autres sur l'analyse comparative des modes de gestion forestière, des communications ponctuelles et ciblées (aussi dans les discussions avec les ONGs critiques) et le soutien à des radios communautaires.

Concrètement, cette approche s'est traduite par l'élaboration d'une charte de partenariat qui doit être signée par tout bénéficiaire et prestataire du Programme afin de minimiser les risques de plainte à l'encontre de ce dernier. A noter qu'une mission d'appui du Consultant a permis d'élaborer une *concept note* sur un mécanisme de traitement des plaintes qui doit encore être validé par la COMIFAC et le BMZ/KfW (cf. annexe 2).

Cette même mission a permis d'affiner les critères d'éligibilité ou plutôt les critères d'inéligibilité des requêtes adressées au Programme (cf. annexe 2).

Parallèlement, le Programme a entrepris l'élaboration d'un flyer distribué pour la première fois à l'occasion de la conférence régionale « *Retour d'expériences et regards prospectifs sur la gestion durable des forêts du Bassin du Congo* » organisée à Brazzaville le 24 et 25 mai 2012 (AFD-FFEM) et autres réunions dont dernièrement la 4^{ème} plénière du PFBC tenue à N'djamena du 19 au 22 septembre 2012.

Grâce à ce flyer, un lien internet (<http://pfbc-cbfp.org/actualites/items/PKfW-F.html>) a pu être diffusé qui renseigne le mode opératoire du Programme et la façon de lui adresser une requête, sur base de trois annexes principales :

- l'annexe I : descriptif de l'intervention ;
- l'annexe III : budget prévisionnel ;
- l'annexe VIII : cadre logique de l'intervention.

5 PLAN DE TRAVAIL

Un plan de travail a été élaboré et transmis à la COMIFAC endéans les deux semaines qui ont suivi la date d'arrivée de l'expert principal. Cependant, il faut signaler que l'expert régional prévu dans l'offre du Consultant, M. Belmont Tchoumba, n'a pas pris fonction et que le Gestionnaire du Programme a dû assurer seul avec l'aide du backstopping du Consultant, l'ensemble des activités prévues pour les cinq premiers mois.

A la date du 17 septembre 2012 et du 1^{er} octobre 2012, l'expert régional, M. Elie Ngoa et le chargé de communication, M. Paulin Tadjoung, ont rejoint respectivement le Programme qui dispose ainsi de son personnel opérationnel, appuyé par une secrétaire et une comptable.

6 PARTENAIRES DU PROGRAMME

Dans le bassin du Congo, de nombreux acteurs sont présents. Le Programme a établi des contacts avec les principaux acteurs (WWF, ZSL, Nature +, WCS, cinéma numérique ambulant, bureaux d'études spécialisés).

Cependant, la base de données « concessionnaires » nécessite un important travail de mise à jour et de contrôle qui sera achevé avant la fin de l'année.

De façon, plus institutionnelle, le Programme a noué des partenariats qui se sont traduits par des protocoles signés (cas du CBP) ou en préparation (cas du WWF).

Au vu des premiers six mois, on peut constater que :

- les demandes émanant des concessionnaires sont jusqu'à présent fortement dirigées vers des besoins urgents à répondre à des demandes de mise à niveau préalables (SFID), d'actions correctives ou préparation d'un audit de surveillance (CAFECO) et plus rarement pour des activités à long terme (Pallisco, SFID) ;
- beaucoup de structures partenaires des concessionnaires perçoivent la possibilité de mobiliser des fonds pour réaliser leurs activités (TFT, ATIBT, UICN, CIRAD,..) ;
- un grand nombre des appuis a été proposé de manière proactive par le PPECF sans que les entreprises aient exprimé une demande préalable mais pour lesquels ils se sont intéressés par la suite (Cinéma Numérique Ambulant ; logiciel pour faciliter la démarche vers la certification ; Radios Rurales et formations en certification).

En parallèle, les gros dossiers prévus dans la proposition technique du Consultant sont en phase de préparation/identification : l'étude des différents modes de gestion des forêts ; le lancement des concours ; les FHVC ; la recherche de dispositions fiscales attrayantes pour les concessions certifiées.

Programme "Promotion de l'exploitation certifiée des forêts" (PPECF)		Année 2012 -->																							
		mai				juin				juillet				août				septembre							
Libellé		1S	2S	3S	4S	1S	2S	3S	4S	1S	2S	3S	4S	1S	2S	3S	4S	1S	2S	3S	4S				
1. Gestion du Programme																									
1.1 Aménagement des bureaux (travaux, connexion internet, etc.)		■																							
1.2 Préparer un folder de présentation du Programme (objectifs, mode opératoire, activités, etc.)										■															
1.3 Préparer un planning de missions court termes										■															
1.4 Elaborer un manuel de procédures (procédures d'analyse des requêtes, règles administratives et financières)						■				■															
1.5 Organiser une campagne médiatisée pour faire connaître le programme										■															
1.6 Organiser un atelier d'information par pays (4 ou 5)														■				période de congés							
1.7 Recruter le personnel d'appui (secrétaire, comptable, Expert communication)		■				■																			
1.8 Installer le système de reporting technique et financier (logiciel SUN system)										■															
1.9 Installer le reporting vers la COMIFAC (Comité d'orientations, choix d'indicateurs, etc.)						■																			
1.10 Rédaction du rapport de démarrage		■																							
2. Mise en place des conditions propices à la certification																									
2.1 Identifier les mesures d'accompagnement indispensables au Programme						■				■															
2.2 Identifier tous les partenaires du Programme (bénéficiaires, opérateurs institutionnels, Ongs)						■				■															
2.3 Etablir des protocoles de collaboration avec autres partenaires (CBP, autres)		■				■				■				■											
2.4 Participer aux ateliers concernant la gestion durable des forêts du bassin du Congo						■				■				■											
2.5 Prendre contact avec le FSC régional		■																							
3. Elever les pratiques d'exploitation industrielle vers la gestion responsable																									
3.1 Développer un formulaire d'enquête auprès des industriels / analyser les demandes d'actions correctives (DAC)		■				■				■				■											
3.2 Elaborer un sommaire des activités sur base de l'enquête et de l'analyse des DAC		■				■				■				■											
3.3 Elaboration d'une charte de partenariat PPECF-Bénéficiaire						■				■				■											
3.4 Elaborer un contrat type pour bénéficiaire (Concessionnaire, Administration, Ong, etc.)						■				■				■											
3.5 Elaborer TDR pour les différentes activités recensées (formations, etc.)						■				■				■											
3.6 Elaborer un contrat type "prestataire"						■				■				■											
4. Communication																									
4.1 Construire le site web du Programme										■				■											
4.2 Préparer la mission court terme expert en communication										■				■											
4.3 Organiser la veille légale (bibliothèque numérique)		■				■				■				■											
4.4 Identifier une organisation indépendante de traitement des plaintes		■				■				■				■											
■ réalisé																									
■ Réalisé partiellement																									

7 BUDGET-PROGRAMME N° 1

Conformément aux procédures de la KfW, deux comptes spécifiques ont été ouverts auprès de l'UBA (United Bank of Africa) pour recevoir le budget correspondant à un budget-programme des quatre premiers mois dont les principales activités sont indiquées au tableau ci-dessous :

Budget et activités prévisionnels pour les 4 mois (juin à septembre 12)		
A. Activités sur fonds de disposition	nature	budget (€)
A1. Mise en place des conditions générales propices à la certification		
Etat des lieux en matières de mesures incitatives à la gestion durable	étude	45.000
Cofinancement des ateliers (1groupe de travail / pays) d'adaptation du référentiel FSC régional et national	ateliers	40.000
Etude de faisabilité à la mise en place d'une initiative FSC sous-régionale	étude	100.000
Campagne de sensibilisation à la certification et plan média du Programme	médias	15.000
Elaboration d'un plan d'action FHVC en comité restreint	réunion	10.000
		210.000
A2. Elever les pratiques d'exploitation industrielle vers la gestion responsable		
Préparation d'un concours gestion faune	atelier	5.000
Améliorer le développement des activités génératrices de revenus (AGR) / étude HIMO	étude	45.000
Organiser un atelier ISO 9001 et audit interne (un par pays)	atelier	60.000
Etude de faisabilité (et cahier de charge) d'un logiciel d'appui à la certification FSC	Etude	50.000
Etude de faisabilité "haute école professionnelle de menuiserie et d'ébénisterie"	Etude	50.000
Provision pour interventions sur base des premières requêtes adressées par les concessionnaires	interventions	100.000
		310.000
A3. Renforcer la communication sur l'exploitation industrielle durable		
Contraintes documentaires liées à la Due diligence et positionnement du label FSC vis-à-vis du nouveau RBE	étude	45.000
A4. Imprévus		
		35.000
Sous-total sur fonds de disposition		600.000

Etat d'avancement du budget programme au 31 octobre 2012

A1. Mise en place des conditions générales propices à la certification

A1.1 Etat des lieux en matière de mesures incitatives à la gestion durable

Un récent message (3 septembre 2012) de l'ATIBT signale l'ouverture du Congo à réviser sa fiscalité forestière en faveur des concessions éco-certifiées FSC. Le PPECF se tient à disposition de l'ATIBT pour tout soutien à cette démarche.

Par ailleurs, le Groupement de la filière bois au Cameroun souhaite une étude sur ce sujet pour convaincre le Gouvernement de prendre des dispositions incitatives en faveur de la gestion durable des forêts.

Le PPECF est en phase de rédaction des TdR de cette étude.

A1.2 Co-financement des groupes de travail FSC pour l'adaptation du référentiel sous-régional nouvellement validé par FSC (avril 12)

Le PPECF a proposé à l'ATIBT d'appuyer la convention FSC-ECOFORAF pour décliner au plus vite l'adaptation du nouveau référentiel FSC en appuyant les working group et la phase de tests de terrain. Fin août 2012, le PPECF a reçu en copie un message de l'ATIBT adressé à FSC Bonn, argumentant de l'impossibilité de rendre applicable ce nouveau référentiel dès septembre 2012 et proposant d'utiliser transitoirement l'ancien référentiel tant que la phase terrain (tests) n'est pas réalisée. Le PPECF reste à l'écoute de l'ATIBT.

En réponse, le FSC Bonn a indiqué qu'il n'était pas nécessaire d'effectuer des tests terrain et que des délais étendus pouvaient être proposés aux entreprises forestières en cas de demande d'action corrective majeure (DAC). Cependant, un risque d'échec subsiste qu'il ne paraît pas équitable de faire supporter aux entreprises. Le PPECF propose donc de prendre en charge les audits à blanc des concessionnaires devant se faire auditer sur base du nouveau référentiel.

De façon plus large, l'ATIBT travaille à un protocole tripartite FSC (Bonn)- ATIBT-PPECF, dans le cadre d'une prolongation de la convention du projet ECOFORAF.

A1.3 Etude sur la faisabilité de mettre en place un bureau sous-régional FSC

Suite au départ (fin juillet 2012), du représentant FSC pour la sous-région, la question s'est posée sur l'opportunité d'installer un bureau sous-régional FSC pour le bassin du Congo. Le PPECF a élaboré une proposition de TdR en conformité avec la procédure d'engagement et de responsabilités progressifs tels que définis à la FSC Policy FSC-POL-60-001 V1-1 EN. Ils ont été ensuite transmis à l'ATIBT (le 22 août 2012) qui devrait porter le projet d'une telle initiative. Des discussions sont en cours entre l'ATIBT et le FSC network.

A1.4 Campagne de sensibilisation à la certification et plan média du Programme

Campagne de sensibilisation

Sur la sensibilisation au label FSC, deux interventions sont en préparation : i) un appui au réseau des radios communautaires (ReRac) et ii) un appui au Cinéma numérique ambulant (CNA). Ces deux médias devraient améliorer, auprès des travailleurs et des populations riveraines, la perception des bénéfices à gérer durablement les forêts du bassin du Congo, en mettant en exergue les avantages du label FSC pour tous les acteurs directement ou indirectement impliqués.

Un site web ppecf-comifac a été élaboré et sera mis en ligne début novembre 2012.

Plan média du Programme

Le PPECF a préféré postposer les quatre ateliers de présentation du Programme dans l'attente de premiers appuis et d'avoir une perception plus claire de la situation du secteur forestier dans le bassin du Congo, afin d'affiner ses critères d'intervention.

A1.5 Elaboration d'un plan FHVC

La thématique FHVC est la conditionnalité n° 3 de la validation (suspensive) du nouveau référentiel sous-régional pour le bassin du Congo, adopté courant avril 2012. Par ailleurs, ce nouveau standard indique clairement :

Indicateur 9.1.2

Les procédures pour la détermination des attributs des Hautes Valeurs de Conservation (HVC) sont basées sur le plan de micro-zonage participatif élaboré en étroite collaboration avec les populations locales et autochtones, les experts et les ONG environnementales.

Indicateur 9.3.2

Les opérations d'exploitation forestière dans les zones contenant des HVC ne doivent pas précéder:

- L'évaluation des impacts potentiels des opérations sur la base des connaissances scientifiques ;
- La mise en place des mesures d'atténuation des impacts négatifs et de suivi de l'efficacité.

Ceci nécessite certainement un important soutien du PPECF en termes d'expertises et de recensements des FHVC. Il est suggéré ici de mener une action d'envergure qui puisse

identifier sur l'ensemble des concessions (FSC et autres), les forêts FHVC en particulier les types HCV 1 à 4 qui exigent une expertise que les concessionnaires ne possèdent pas. Il est prévu d'organiser à ce sujet, une discussion courant octobre, réunissant, Nature +, HVCnetwork, l'ATIBT, WWF, etc., au cours d'une table ronde réunissant les principaux concessionnaires « FSC » du Cameroun, Gabon et du République du Congo.

A2 : Elever les pratiques d'exploitation industrielles de gestion durable

A2.1 Préparation d'un concours gestion faune : mission d'appui du Consultant courant octobre 2012.

La mission s'est déroulée du 11 octobre au 4 novembre 2012 et elle a permis d'avancer sur les dossiers :

- « FHVC » : cette thématique est cruciale pour l'avenir de la certification FSC dans le bassin du Congo. ;
- « Concours approches innovatrices » : la méthodologie du PPECF prévoit de lancer des concours pour appréhender des approches novatrices sur trois thématiques :
 - ✓ considération des peuples pygmées ;
 - ✓ appui au développement des filières PFNL ;
 - ✓ gestion faune / monitoring des activités illégales.
- « Les requêtes adressées au PPECF ».

A partir des requêtes adressées au PPECF, le consultant a précisé les critères de sélection des appuis qui seront utilisés comme guidelines dans la validation des requêtes et des PTA.

La partie du manuel de procédures concernant la sélection des appuis sera ainsi mise à jour dès l'accord sur cette grille par la COMIFAC et la KfW / BMZ

Plus particulièrement la mission a analysé les requêtes suivantes :

Requête n° 3 : appui à la ZSL (Zoological Society of London) aux compagnies forestières Pallisco et SFID, à travers : i) un volet formation par un "coaching" personnalisé des équipes faune à la gestion adaptative ; ii) un volet technique par l'application de techniques couvrant différents aspects du plan de gestion faune (suivi faune, lutte anti-braconnage selon une approche collaborative multi-acteurs, etc.) ; iii) le tout formant un cas d'étude pour l'élaboration d'un guide utilisable par d'autres sociétés dans le cadre de leurs activités à mettre en œuvre en vue d'une certification FSC.

Requête n° 4 : appui au Réseau des Radios Communautaires pour la bonne gouvernance et la gestion durable des ressources naturelles (ReRAC). Ce réseau entend inverser la mauvaise perception de l'exploitation forestière à travers la création et le renforcement des capacités des différents acteurs locaux et la mise sur pied d'une plate-forme communautaire permettant à la fois de fédérer les différentes parties prenantes à travers la sensibilisation et la communication de proximité. L'objectif visé étant de contribuer à la création d'un cadre favorable à l'exploitation certifiée des forêts dans trois pays du bassin du Congo : le Cameroun, le République du Congo et la RCA.

Dans le même ordre, la mission a également vérifié la pertinence et les budgets du protocole en préparation avec le Cinéma numérique ambulant.

Requête n° 6 : analyser le concept note et le budget de l'étude comparative FSC versus autres mode de gestion élaborés par le CIRAD-CIFOR.

A.2.2 Amélioration des AGR / HIMO : TdR réalisés ; étude à mobiliser sous réserves.

A.2.3 Atelier ISO 9001 et logiciel d'appui à la certification : la société Canadienne ISOVISION a réalisé une mission de présentation de sa solution logicielle courant octobre 2012, auprès d'un panel de concessionnaires du Cameroun. Il est possible que cette action se poursuive par une formation ISO.

A.2.4 Etude « Haute école professionnelle de menuiserie & ébénisterie » : idée non encore développée.

A.2.5 Provisions pour premières requêtes

Fin août 2012, le concessionnaire Groupe Rougier (SFID) a adressé une requête au PPECF en demandant un appui méthodologique préalable à la réhabilitation de la base vie des travailleurs du site de Mbang. Il est entendu avec le Groupe Rougier que cet appui devrait déboucher sur un scénario favorable à l'obtention, fin 2012, du certificat FSC à Mbang (280.000 ha) et offrir une approche méthodologique bénéfique pour le développement local et pouvant être partagée par d'autres concessions forestières confrontées au même problème.

Deux autres requêtes (SFID et WIJMA) ont également été acceptées en raison de leur impact sur la gestion durable des forêts (revue procédurale, exploitation à faible impact).

Outre ces requêtes « concessionnaires », le réseau des radios communautaires, le Cinéma numérique, le Centre d'excellence sociale (CES-TFT) et la Zoological Society of London (ZSL) préparent également une requête de cofinancement.

A.2.6 Formations

Un accompagnement à la certification par des actions ciblées en fonction de l'environnement institutionnel et/ou géographique des concessionnaires. Ainsi, le PPECF encouragera :

- le label FSC au Cameroun, Gabon et République du Congo par : i) des formations mutualisées entre différentes concessions (abattage contrôlé, exploitation à faible impact, secourisme, etc.) ; ii) des outils innovants de monitoring de la norme FSC (logiciel ISOVISION) ; iii) sensibilisation des travailleurs et populations riveraines à travers le réseau des radios communautaires et le cinéma numérique ambulant ;
- une ou deux entreprises forestières de RDC (SODEFOR) dans leur trajectoire vers la certification (ISO, OLB, COC-FSC) en collaboration avec la composante C4CF du Programme de conservation de la biodiversité et de gestion durable des forêts (KfW/WWF). Pour d'autres territoires, il est envisagé, en collaboration avec le réseau des forêts modèles (RAFM), de créer des partenariats volontaires entre les acteurs du développement local pour mettre en œuvre la gestion durable le statut de Forêt modèle lequel s'appuie sur 6 principes qui sont étroitement liés à ceux de l'APV-FLEGT. Encourager la mise en place de forêts modèles en RDC consisterait donc à construire les fondations propices à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT provisoirement suspendu en RDC, mais en phase de reprise.

8 NIVEAU D'ENGAGEMENT DU PROGRAMME AU 31 OCTOBRE 2012

Le tableau en annexe 1 résume le niveau d'engagement du Programme qui a atteint environ 26 % au 31/10/2012, pour une période écoulée de 15 %.

9 INTERVENTIONS A L'ETUDE

Le Programme dispose d'idées qu'il pourrait mettre en œuvre avec les partenaires concernées :

- financement des photos satellitaires ASTRIUM-ONFI par les réseaux sociaux ;
- protocoles avec les sociétés de téléphonie mobile (MTN Orange) pour la diffusion de quiz de sensibilisation à la gestion durable des forêts ;
- promotion de l'habitat en bois ;
- plate-forme d'apprentissage sur la gestion durable des forêts par e-learning ;
- visites et voyages sur la cogénération au Brésil.

10 PROBLEMES A RESOUDRE ET RECOMMANDATIONS

10.1 La disparité sous-régionale des pays bénéficiaires : le cas de la RCA et de la RDC

Au Cameroun et dans une moindre mesure au Congo, le FSC a certifiées déjà les UFAs qui sont a partir de leurs positions financières et organisationnelles les plus adopté pour suivre le dossier FSC. Les sociétés qui restent demandent un plus grand effort.

La RCA

ECOFORAF a montré dans une étude, que le label FSC subit une érosion dans les processus de troisième et quatrième transformation dans les pays industrialisés, à travers une pondération entre bois d'origines différentes.

Il semblerait (à confirmer) que le manque de valorisation auquel s'ajoute un faible premium du label FSC rendrait impossible toute certification FSC en RCA dont l'éloignement géographique par rapport à Douala, induit un différentiel de frais d'approche de l'ordre de 100.000 FCFA/m³, par rapport à des entreprises camerounaises.

La RDC

En RDC, l'indice de corruption, la mauvaise gouvernance forestière et la difficulté d'exécuter des contrôles dans un pays-continent rendent quasi impossible toute certification FSC, excepté deux entreprises (SIFORCO et SODEFOR). Signalons que l'opération de conversion des titres a abouti à exclure dans l'illégalité de nombreuse sociétés qui n'ont pas abandonné l'exploitation forestière pour autant.

Le Gabon

Si l'on veut faire progresser quantitativement la certification de haut niveau dans le bassin du Congo, il faut sure tous appuyer les entreprises forestières du Gabon.

10.2 Mécanisme de traitement des plaintes

Pour rappel, la convention COMIFAC-KfW BMZ : 2008 66 707 prévoit en son article 4.5 ceci : « *Dans le cadre du programme un mécanisme indépendant pour le traitement des plaintes sera établi. En cas de plaintes portant sur des entreprises forestières avec lesquelles le programme coopère, ce mécanisme organisera des investigations sur le bien-fondé de ces plaintes et en publiera les résultats. Toutes personnes privées ou morales sont habilitées à déposer des plaintes. Le choix de l'institution devant être mandatée sera fait en accord avec le BMZ.* ».

La méthodologie du Consultant avait proposé que le CIFOR puisse tenir ce rôle. Cependant, l'Institution de recherche a préféré ne pas s'investir dans ce rôle.

La mission d'appui du Consultant a décrit un mode opératoire (cf. annexe 2) qui va être adressé à la COMIFAC et au BMZ/KfW pour approbation.

10.3 Monitoring du Programme

Le PPECF doit préparer dans les meilleurs délais, les TdR pour la mise en place d'un système de monitoring.

10.4 Comité d'orientation

Le PPECF doit activer la mise en place du Comité d'orientation (CDO) dont le rôle est quasi identique à un comité de pilotage.

ANNEXE 2 : Textes modificatifs de la charte du Programme (à inclure dans le manuel de procédures)

Appendice C : Mécanisme de traitement des plaintes

Toute plainte, dans la mesure où elle a un lien probant avec les interventions du PPECF peut lui être communiquée par e-mail, lettre ou téléphone. Elle est enregistrée dans un registre avec le nom et le contact du plaignant, l'objet de la plainte, date ou période de l'incident et nom de la personne qui l'a enregistré. La date du transfert ou de l'analyse est également inscrite. Le déposant de la plainte est informé du transfert ou de son analyse et la date à laquelle il a été informé est enregistrée. Les deux dernières colonnes permettront d'indiquer la date du classement du dossier ainsi que le résultat.

Le registre permet à tout moment de faire le point sur les plaintes en cours. Un dossier transféré à un autre mécanisme de plainte est régulièrement suivi et seulement classé dans le cas où il est certain que son aboutissement maintient l'éligibilité du bénéficiaire ou prestataire.

Analyse du type de plainte et procédures à respecter

Plusieurs mécanismes de traitement des plaintes existent pour les entreprises certifiées ou en voie de certification. Les plaintes peuvent soit être adressées directement à la cellule de certification de l'entreprise ; soit au CB ; soit en dernier recours au FSC International (ASI) à Bonn. Si des plaintes générales ou de non-respect des Principes et Critères du FSC parviennent au PPECF, elles seront enregistrées et transférées aux structures compétentes. Le tableau ci-dessous résume le processus à suivre en fonction du type de plaintes :

Tableau n°1 : Procédures à suivre en fonction de la structure ou personne ciblée

Plainte ou accusation déposée contre	Procédure prévue	Resp.
Organisme de certification en charge du certificat chez un bénéficiaire	Vérifier que la plainte a un lien probant avec le PPECF Envoyer au bureau de certification concerné Envoyer à la société concernée Envoyer à FSC-ASI (Bonn) en cas de faute très grave Informers la KfW/COMIFAC par le biais du rapport mensuel	G.P. et E.R.
Entreprise certifiée FSC	Vérifier que la plainte a un lien probant avec le PPECF Envoyer à l'entreprise certifiée concerné Envoyer au bureau de certification concerné Informers la KfW/COMIFAC par le biais du rapport mensuel	G.P. et E.R.
Entreprise certifiée OLB/TLTV/VLO/FSC	Vérifier que la plainte a un lien probant avec le PPECF Envoyer à l'entreprise certifiée concerné Envoyer au bureau de certification concerné Informers la KfW/COMIFAC par le biais du rapport mensuel	G.P. et E.R.
Entreprise non certifiée bénéficiaire	Vérifier que la plainte a un lien probant avec le PPECF Envoyer la plainte pour info aux programmes partenaires travaillant avec l'entreprise Déclencher le mécanisme PPECF Informers la KfW/COMIFAC par mail	G.P. et E.R.

Plainte ou accusation déposée contre	Procédure prévue	Resp.
Partenaire du Programme travaillant avec le même concessionnaire ou parties prenantes	Vérifier que la plainte a un lien probant avec le PPECF Envoyer la plainte aux programmes partenaires travaillant avec l'entreprise Informar l'entreprise et/ou les parties prenantes Suivre l'évolution du dossier Informar la KfW/COMIFAC par le biais du rapport mensuel	G.P. et E.R.
Prestataire de service	Vérifier que la plainte a un lien probant avec le PPECF Déclencher le mécanisme PPECF (condition générale et particulière du contrat) Informar la KfW/COMIFAC par mail Envoyer la plainte pour info aux programmes partenaires travaillant avec l'entreprise	G.P. et E.R.
PPECF ou un de ses représentants	Vérifier que la plainte a un lien probant avec le PPECF Informar la KfW/COMIFAC par mail et téléphone	G.P.
La COMIFAC ou la KfW	Vérifier que la plainte a un lien probant avec le PPECF Informar la KfW/COMIFAC par mail et téléphone	G.P.

Responsables : E.R. : Expert Régional du PPECF ; G.P. : Gestionnaire du Programme

Vérification et publication des plaintes

Le mécanisme du programme traitera principalement les plaintes déposées par des parties prenantes concernant des bénéficiaires et des Prestataires de Service du programme respectivement en infraction avec la charte de partenariat (y inclus le respect des règles FSC) ou du contrat de prestation. Il traitera également les plaintes concernant : les critères et modes d'intervention du programme.

Les éventuelles accusations verbales (media audio/vidéo) ou écrites (lettre, presse, internet) à l'adresse du bailleur de fonds, de l'Allemagne et de la COMIFAC seront abordées au cas par cas en commun accord avec les parties concernées.

Chaque vérification de plainte est accompagnée de l'ouverture d'un dossier de suivi (gestion documentaire) comprenant toutes les communications, l'historique et les rapports de terrain, PV de réunions, etc.

Le PPECF dépêchera l'Expert Régional ou le National Forest Officer du WWF du pays concerné pour cerner les différentes parties impliquées et de constater l'ampleur et les effets du conflit, tout en sécurisant l'anonymat du plaignant (dans la mesure du possible).

Le PPECF veillera à ce que toutes les plaintes soient analysées et les faits documentés dans les 30 jours suivant la date d'enregistrement de la plainte.

Si les accusations s'avèrent fondées, la plainte sera publiée sur le site web et le programme demandera officiellement à l'entreprise ou au prestataire de clarifier les faits et de trouver une solution à l'amiable satisfaisante pour les deux parties ou de dédommager le plaignant. La personne dépêchée par le PPECF essayera dans la mesure du possible, de proposer des solutions de sortie de crise, qui sont ensuite débattues et proposées à l'adoption des parties prenantes.

Au cas où la plainte concerne directement une activité en cours financée par le PPECF, il sera demandé de suspendre l'activité jusqu'à la résolution du conflit où jusqu'à ce que les deux parties aient donné leur accord par écrit pour la reprise de l'activité.

Arbitrage indépendant

Si une des parties impliquées n'accepte pas la neutralité du National Forest Officer ou du représentant du PPECF il sera demandé à une structure sous régionale ou internationale neutre de reprendre le dossier en main. Un pool de 2 structures régionales et une structure internationale seront liés par un contrat cadre au programme pour intervenir à la demande. Le choix de la structure contactée pour assurer l'arbitrage et la médiation sera fonction de la gravité et du type de conflit.

Chaque mission d'arbitrage nécessitera un avis de non-objection de la part de la KfW/COMIFAC.

Pour assurer une neutralité irréprochable lors de traitements de plaintes à l'encontre d'un agent/responsable du PPECF, ce sera la KfW/COMIFAC qui mandatera une des 3 structures à son choix à faire la lumière sur la plainte.

Si un conflit latent est identifié, sans qu'une plainte soit déposée, mais qu'il risque d'entacher la réputation du PPECF ou de la KfW/COMIFAC, ces derniers peuvent également faire appel à la structure indépendante pour faire le point et proposer des actions préventives/correctives.

Demande de correction

Ni le représentant du PPECF, ni le National Forest Officer du WWF ou la structure en charge de l'arbitrage, est habilité ou mandaté à résoudre les différends.

Leur intervention se limite à faire la lumière sur les faits et de les documenter. Sur demande des deux parties, ils peuvent proposer une solution à l'amiable tout en veillant que les indemnités proposés/demandées ne soient pas sous- ou surévaluées et que les mesures proposés permettent de résoudre une fois pour de bon le différend.

En cas d'accusation de violation d'un texte de loi ou de son décret d'application, il sera conseillé de contacter l'administration compétente pour intervenir dans le dossier.

La résolution du conflit ne s'arrêtera pas à un accord entre les deux parties, le PPECF insistera auprès de la partie en défaut de mettre en place une procédure interne pour éviter qu'un incident identique ne se reproduise.

Publication des résultats des démarches

L'entreprise ou le prestataire de service corrige les dommages ou la partie prenante retire sa plainte. A défaut de volonté de la part de l'entreprise/prestataire à trouver une solution au différend, le PPECF décidera, en fonction de la gravité des faits, de suspendre ou d'annuler la collaboration avec ce dernier. Elle en informera par écrit la KfW/COMIFAC et les autres projets / programmes travaillant avec l'entreprise puis mentionnera sa décision sur le site web. La cellule de gestion du PPECF produira un rapport annuel de gestion des plaintes/litiges et le communique aux membres du CDO.

APPENDICE D : Critères d'éligibilité

Domaines d'intervention du PPECF et types d'appui

Le Programme prévoit un appui dans trois domaines d'intervention:

- la mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles propices à la certification à travers les réseaux soutenant la certification et l'appui aux (nouveaux) acteurs privés et publiques ;
- l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification (domaines gestion industrielle / social / environnemental). D'autres acteurs de la certification sont également éligibles au Programme.

- le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable par:
 - ✓ la collecte d'informations scientifiquement fondées pour justifier ou améliorer les approches de la certification ;
 - ✓ la promotion de la transparence dans l'exploitation certifiée des forêts ;
 - ✓ l'information du grand public et en particulier les communautés riveraines;
 - ✓ la recherche du consensus des acteurs actifs dans la certification.

Les types d'appuis envisagés dans le cadre du PPECF se résument à :

- des appuis techniques sur demande des bénéficiaires à travers un contrat avec un prestataire de service (en gré à gré ou sur appel d'offre)
- des appuis financiers auprès de structures ou programmes partenaires qui contribuent au même objectif
- des formations techniques et/ou spécifiques proposées par le PPECF auxquelles les sociétés / ONG / organisations sont invités à inscrire leurs cadres
- études commanditées par le PPECF qui peuvent contribuer à plus de visibilité, de transparence et d'amélioration de l'image de la certification
- recherche de nouvelles idées ou d'applications locales par le biais de concours à idées pour des domaines qui n'évoluent que difficilement dans la gestion des concessions
- appui indirect ou proactif aux structures FSC (développement de standards nationaux, révision concept HVC, ...)

Activités éligibles

Premièrement sont cités les critères pour éliminer les demandes d'appui technique ou financier, ci-après nommé « demande d'appui », non recevables. En second lieu sont énumérés les critères qui permettent d'identifier les appuis potentiellement éligibles mais pour lesquels il est nécessaire de demander l'avis de non objection du BMZ. Finalement sont listés les types d'appuis, critères et conditions minimales qui permettent de hiérarchiser les appuis éligibles en fonction de leur pertinence/urgence/impact supposé.

Critères pour éliminer les demandes non recevables

La demande d'appui financier ou technique est NON ELIGIBLE si l'appui:

- ne concerne pas la gestion responsable des forêts de production ou les aspects sociaux, environnementaux ou légaux liés à leur gestion/exploitation ;
- résulterait en une infraction des lois applicables en Allemagne ou dans le pays hôte, ou de traités et conventions ratifiés par un des Etats concernés ;
- est contraire au plan de convergence de la COMIFAC ;
- est à caractère politique, religieux, idéologique ou controversé;
- concerne un investissement dans un pays hors Cameroun, République du Congo, République Démocratique du Congo et République Centrafricaine ;
- comporte un haut risque de tanner l'image du bailleur (BMZ/KfW), de la COMIFAC, du Programme ou d'un de ses partenaires ;
- concerne purement la réalisation de tâches imposées au bénéficiaire par les textes de lois ;
- concerne une activité répétitive, même dans le cadre de la certification ;
- est contraire à la philosophie du FSC ;
- pourrait être interprété comme une subvention ou résulterait dans un avantage compétitif/économique déloyal pour le bénéficiaire ;
- est destiné à financer un service que l'Etat est supposé assurer (patrouilles de LAB, route, hôpital, ...)
- engendre un conflit d'intérêt ;
- est déjà proposé dans le catalogue des prestations éligibles du CBP et que le bénéficiaire a déjà signé une convention avec le CBP ;
- est ou a déjà été financé par un partenaire ;
- pourrait facilement être financé par d'autres fonds ;

- pourraient créer un précédent indésirable ;
- est demandé par un bénéficiaire qui ne signe pas la charte et/ou la convention ;
- est demandé par un requérant qui n'est pas directement impliqué dans la préparation et la gestion de l'Intervention ou qui se limite à un rôle d'intermédiaire ;
- est déposée par un **bénéficiaire non-éligible**, c'est-à-dire s'il se trouve dans un des cas de figure suivants :
 - ✓ Il figure sur la liste noire du PPECF, du CBP ou du GFTN/WWF
 - ✓ il n'a pas respecté ses obligations lors d'un appui ou d'une prestation précédente, ne s'est toujours pas acquitté de celles-ci ou n'a pas fourni d'explication valable ;
 - ✓ il est en état ou fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
 - ✓ fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ou commet une faute grave en matière professionnelle, constatée par tout moyen justifié ;
 - ✓ s'engage dans une activité quelconque de fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale ;
 - ✓ modifie sa personnalité, à moins qu'un avenant constatant cette modification ne soit établi ;
 - ✓ fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'appui prévu dans la Convention ou fournit des rapports non conformes à la réalité ;
 - ✓ porte atteinte au respect des principes de gestion durable des forêts concernées
 - ✓ porte atteinte au respect de textes de lois (mêmes dans des concessions non concernées par l'Intervention).

Critères pour identifier une demande qui nécessite un avis de non-objection de la part du BMZ

La demande d'un d'appui financier ou technique est probablement éligible mais nécessite un avis de non objection de la part du BMZ à travers la KfW si :

- l'appui concerne des formations, études, audits à blanc ou du coaching mais qu'il est supposé être partiellement ou entièrement réalisé dans un pays hors du quartet initial : Cameroun, République du Congo, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine ;
- l'appui comporte un risque potentiel de tanner l'image du bailleur (BMZ/KfW), de la COMIFAC, du Programme ou d'un de ses partenaires ;
- l'appui est supérieur à 500.000 € ;
- le bénéficiaire ou le prestataire a une réputation controversé en dehors du domaine de la gestion responsable des forêts de production.

Classification des demandes éligibles

Toutes les demandes d'appui qui ne rencontre pas un critère d'inégalité sont en théorie recevables.

Les demandes recevables sont évaluées sur base de trois classes de critères/activités pour apprécier leur pertinence et impact potentiel. Un montant maximal à allouer par bénéficiaire dans le cadre de l'appui demandé est défini en fonction de la catégorie :

- Cat.1. Important / urgent / très utile pour atteindre l'objectif global du programme (contribution maximale en fonction des besoins) : {budget au cas par cas} ;
- Cat.2. Important / urgent / très utile pour le bénéficiaire et utile pour l'objectif du programme (contribution maximale du PPECF par bénéficiaire : 50.000 €) ;
- Cat.3. Utile pour le bénéficiaire, moyennement pour le programme (contribution maximale du PPECF par bénéficiaire : 10.000 €).

Activités éligibles et critères d'éligibilité pour un appui catégorie catégorie 1

- les formations groupées, organisées sur demande du PPECF, qui permettent de former des formateurs ou personnes relais dans les entreprises ou les structures des parties prenantes ;
- les formations, suivies de coaching à distance et/ou sur site ;
- études, recherches, formations/ateliers, campagnes de sensibilisation et de communication qui visent à transférer des connaissances, à innover et à vulgariser de nouvelles technologies ou à capitaliser et regrouper les efforts des entreprises vers un même objectif, non à réaliser les travaux à la place des bénéficiaires ;
- contribution à l'information des parties prenantes et de l'opinion publique au sein des quatre pays ;
- gestion de la communication externe d'une entreprise et gestion de conflits.
- mise en place et fonctionnement d'un mécanisme de traitement des plaintes
- appui à la révision des lignes directives régionales pour les HVC et leur vulgarisation auprès des entreprises et parties prenantes
- appui au développement des référentiels FSC nationaux ;
- étude comparative sur la gestion des forêts intactes, les aires protégées aménagées, les forêts communales, les forêts communautaires, les forêts de production aménagée et forêts certifiées.
- implication des populations riveraines et les peuples pygmées dans la gestion (participative) des ressources ligneuses et non-ligneuses

Conditions supplémentaires au cas où la demande n'émane pas du PPECF : le bénéficiaire a signé la charte PPECF et dans le cas d'un concessionnaire un contrat avec un bureau de certification (OLB/TLTV ou FSC)

Activités éligibles et critères d'éligibilité pour un appui catégorie2

- de préférence des appuis mutualisés entre concessionnaires et ou parties prenantes ;
- les résultats de l'étude ou appui permettent de diffuser des procédures, techniques ou pratiques plus performantes en matière de gestion responsable à l'adresse d'autres concessionnaires ou parties prenantes ;
- demande d'un appui dans le cadre de la résolution d'une Demande d'Action Corrective (DAC) ;
- lancement de concours pour obtenir de nouvelles idées (Indice d'activités illégales, promotion des PFNL / AGR, intégration des peuples pygmées dans la gestion, ... autres
- appuis dans le cadre de monitoring et d'audits internes
- le renforcement des capacités des entreprises engagées dans la certification en matière de mise en œuvre d'activités spécifiques liées aux volets biodiversité, environnement, relations sociales et monitoring
- recherche de nouvelles approches en matière de gestion de la faune.
- former les responsables HSE (Health, Security, Environment) ou personnel médical des entreprises à élaborer et mettre en œuvre une politique VIH/SIDA dans l'entreprise ;
- élaboration de bases de données pour la capitalisation des textes de loi (servant à la veille légale).

Conditions supplémentaires au cas où la demande n'émane pas du PPECF :

- le bénéficiaire a signé la charte PPECF et dans le cas d'un concessionnaire un contrat avec un bureau de certification (OLB/TLTV ou FSC)
- les demandes d'appui pour contribuer à la résolution d'une DAC ne seront considérées que s'il reste au minimum 4 mois de temps entre la requête et l'audit de surveillance / initial.

Activités éligibles et critères d'éligibilité pour un appui catégorie 3

- études et appuis qui permettent de faire un état des lieux thématique ou entier (audit à blanc OLB ou FSC) de la concession non certifiée
- atelier de capitalisation d'expériences

Conditions supplémentaires au cas où la demande n'émane pas du PPECF : le bénéficiaire a signé la charte

Si l'appui demandé ne figure ni dans les appuis non-éligibles, ni dans une des 3 catégories, il sera au CDO1 de cataloguer le type d'appui et de l'ajouter à la liste avec copie à la KfW/BMZ.

Mesures de précaution et de bonne entente

Pour toute demande d'appui autre que pour contribuer à la résolution d'une DAC, il est demandé de respecter un délai de minimum 3 mois (voire plus en fonction de la complexité du dossier) entre le moment de dépôt de la requête et la mise en œuvre espérée de l'appui.

Pour éviter des reproches de favoritisme, il est conseillé que le programme n'attribue pas d'appui à un requérant s'il a déjà bénéficié de 3 appuis durant les 12 derniers mois. Les bons prestataires dans le domaine de la certification étant assez rares, le maximum de contrats ouverts simultanément pour un même prestataire est de trois. Le PPECF s'adresse prioritairement aux concessionnaires et leurs parties prenantes dans la sous-région qui ne sont pas encore certifiés mais qui se sont engagés par contrat, à atteindre au moins un certificat de légalité, de préférence un certificat FSC d'ici 2015. La cellule de gestion doit veiller à ce qu'au moins 75% des appuis directement adressés aux concessionnaires et leurs parties prenantes atteignent réellement ce groupe cible allant vers la certification. La cellule veillera également à respecter un certain équilibre géographique dans les interventions en fonction des réalités nationales.

Le PPECF s'engage, même dans le cas d'une demande éligible, à envoyer les drafts des TdR par mail aux partenaires (GFTN, CBP) pour information. Il est octroyé 3 jours aux partenaires pour donner d'éventuels avis consultatif avant que les TdR soient finalisés.

Des réunions semestrielles du CDO, auxquelles sont également invités les programmes partenaires, permettront d'évaluer les activités du semestre précédent et de (ré) orienter les appuis pour le semestre à venir. Trois mois après chaque réunion du CDO, le PPECF participera à des réunions tripartites (PPECF, CBP, GFTN) d'échange d'information et d'harmonisation des appuis. Les PV de ces réunions sont envoyés à la KfW et à la COMIFAC.

L'échange de rapports mensuels d'activités entre programmes partenaires doit permettre d'être encore plus synergiques.

Principes de cofinancement

Ateliers et formations hors site : Prise en charge des formateurs/intervenants à 100% par le PPECF, frais de logistique des participants, hors billet d'avion à la charge des bénéficiaires. Pour des formations de type OLB, ISO, CoC ou FSC il est demandé aux bénéficiaires venant des entreprises de contribuer à hauteur de 50% aux frais de formation, aux personnes venant de l'administration et de la société civile la contribution est limitée à 20%.

Pour les formations techniques, le coaching et les études à la demande des bénéficiaires : Prise en charge des honoraires du prestataire de service par le PPECF ; le matériel, la logistique du prestataire et des participants sont à la charge du bénéficiaire.

¹ Il est à noter que le Comité de Décision et d'Orientation du PPECF n'est toujours pas mis en place, bien que six mois se sont écoulés depuis le démarrage

Le PPECF prend en charge les frais pour les campagnes de sensibilisation à caractère général. Dans le cas de campagnes dans les villages d'une concession donnée, il sera demandé une contribution valorisée d'environ 20% sur l'opération et une présence du bénéficiaire ou un de ses représentants durant la campagne.

Si des études importantes sont envisagées par le Programme, il essayera de trouver des cofinancements auprès des programmes partenaires ou instituts de recherche.

Des **appuis financiers à des instituts de formations** (Centre d'excellence ou autres) doivent seulement être donnés à titre d'appui ponctuel et dès lors ne pas représenter plus de 30% du budget de fonctionnement de l'institut pour l'activité donnée.

Evaluation globale de la demande

Avant de transférer une demande d'appui auprès de la KfW/COMIFAC pour avis de non-objection, il est nécessaire que la personne en charge du dossier veille à ce que toutes les conditions mentionnées sur la fiche d'évaluation (ci-après) ont été vérifiées et qu'aucune des réponses ne figurent dans le rouge.

Si des conditions ne sont pas remplies, le PPECF enverra la fiche pour information au bénéficiaire avec mention de la raison sous la rubrique remarques, éventuellement complétée avec les travaux additionnels à réaliser.

Fiche d'évaluation de la demande d'appui Technique ou Financier

Critère évalué lors de l'analyse de la demande	Oui ²	Non
La demande est couverte par un des critères de non-éligibilité	○	○
Le bénéficiaire se trouve dans une situation de non-éligibilité	○	○
La demande nécessite un avis de non objection de la part du BMZ	○	○
Le(s) bénéficiaire(s) a/ont signé la charte	○	○
Le(s) bénéficiaire(s) a/ont signé la convention et les annexes	○	○
Les programmes partenaires ont reçu les TdR pour avis le	○	○
L'objectif est clairement précisé dans la demande	○	○
Les résultats escomptés peuvent être atteints avec les activités proposées	○	○
Le budget présenté est justifié par les activités / travaux proposés	○	○
L'attribution du contrat de prestation de service a respecté les procédures prévues par le MdP	○	○
Le prestataire n'a pas plus de trois contrats ouverts, le requérant a bénéficié de moins de trois interventions spécifiques du PPECF dans l'année civile et le prestataire a exécuté moins de cinq contrats pour le PPECF durant l'année écoulée	○	○
Le planning pour les contrats de longue durée est découpé en phases ponctuées de rapports intermédiaires ou de contrôles terrain qui permettent de déclencher des versements	○	○
Pour les contrats de longue durée sont prévus des évaluations permettant de corriger l'approche si nécessaire	○	○
Le personnel proposé dispose des qualités requises	○	○
Le prestataire et le bénéficiaire sont informés que les rapports publics seront affichés sur le site web du PPECF	○	○
Les dispositions sont prises pour que les rapports confidentiels restent effectivement confidentiels mais que des preuves seront fournies qu'ils ont été délivrés par le prestataire et acceptés par le bénéficiaire	○	○
Le bénéficiaire et/ou le prestataire est capable de mettre en place une garantie bancaire correspondant à l'avance prévue à son contrat	○	○
Le bénéficiaire ou le prestataire a la capacité de mettre en place une garantie bancaire correspondant à l'avance prévue lorsqu'elle est > 10 000 €	○	○
Remarque :		
Résumé financier Le montant total de l'activité = La contribution des bénéficiaires = La contribution de partenaires = Le montant demandé au PPECF =		Résumé opérationnel Bénéficiaires = Prestataire(s) = Date de démarrage = Durée =

La demande d'avis de non objection à été envoyé ensemble avec le scan de cette fiche à la KfW et à la COMIFAC le

² Rouge = demande non recevable dans l'état actuel, Blanc = variable en fonction du bénéficiaire, Orange = Nécessite une action supplémentaire

BUDGET DE : KFW Euros

Validité du 15/04/12 au 31/12/15

Monnaie : XAF

Dest	Nat	Libellé	MONTANT	CUMUL +	CUMUL *	CUMUL #
#	2000					6 730 000
*	2100	amelioration des conditions cadres			1 000 000	
+	2190			1 000 000		
-	2199	solde rubrique 21		1 000 000		
*	2200	appui aux reseaux			600 000	
+	2290			600 000		
-	2299	solde rubrique 22		600 000		
*	2300	appui aux entreprises interresses			425 000	
-	2301	contrat creade breche sept 12		22 200		
-	2302	contrat terea octobre 12		10 250		
+	2390			392 550		
-	2399	solde rubrique 23		392 550		
*	2400	formation du personnel entreprises			710 000	
+	2490			710 000		
-	2499	solde rubrique 24		710 000		
*	2500	investissement pour certification			1 200 000	
-	2501	contrat Isovision		20 295		
+	2590			1 179 705		
-	2599	solde rubrique 25		1 179 705		
*	2600	mesures pour la biodiversite			650 000	
+	2690			650 000		
-	2699	solde rubrique 26		650 000		
*	2700	mesures dans le secteur sociale			1 100 000	
		TOTAL A REPORTER				6 730 000

... / ...

BUDGET DE : KFW Euros

Validité du 15/04/12 au 31/12/15

Monnaie : XAF

Dest	Nat	Libellé	MONTANT	CUMUL +	CUMUL *	CUMUL #
		REPORT...				6 730 000
+	2790			1 100 000		
-	2799	solde rubrique 27		1 100 000		
*	2800	developpement expertise regionale			395 000	
+	2890			395 000		
-	2899	solde rubrique 28		395 000		
*	2900	appui au FSC			650 000	
+	2990			650 000		
-	2999	solde rubrique 29		650 000		
#	3000	analyses modes utilisation forets				1 410 000
-	3099	solde rubrique 30		300 000		
*	3100	communication			250 000	
-	3101	ateliers		20 000		
-	3102	equipements		5 000		
+	3190			225 000		
-	3199	solde rubrique 31		225 000		
*	3200	stations locales radio			200 000	
+	3290			200 000		
-	3299	solde rubrique 32		200 000		
*	3300	etudes,formations,analyses			170 000	
+	3390			170 000		
-	3399	solde rubrique 33		170 000		
		TOTAL A REPORTER				8 140 000

... / ...

BUDGET DE : KFW Euros

Validité du 15/04/12 au 31/12/15

Monnaie : XAF

Dest	Nat	Libellé	MONTANT	CUMUL +	CUMUL *	CUMUL #
		REPORT...				8 140 000
*	3400	comite de pilotage			200 000	
+	3490			200 000		
-	3499	solde rubrique 34		200 000		
*	3500	imprevus			290 000	
+	3590			290 000		
-	3599	solde rubrique 35		290 000		
#	7000	agios bancaires				0
		TOTAL BUDGET --->				8 140 000

SITUATION RESUMEE DU BUDGET : KFW Euros

Validité du : 15/04/12 au 31/12/15

Période du 15/04/12 au 31/10/12

Temps écoulé : 14.69%

Dest	Nat	Libelle	DEVIS	Dep.anter.	Dep.période	Cumul dep.	%Réal.	Reliquat
2000	=		6 730 000.00		10 000.00	10 000.00	0.15	6 720 000.00
2100		amelioration des conditions cadr	1 000 000.00					1 000 000.00
2200		appui aux reseaux	600 000.00					600 000.00
2300		appui aux entreprises interresse	425 000.00					425 000.00
2400		formation du personnel entrepris	710 000.00					710 000.00
2500		investissement pour certificatio	1 200 000.00		10 000.00	10 000.00	0.83	1 190 000.00
2600		mesures pour la biodiversite	650 000.00					650 000.00
2700		mesures dans le secteur sociale	1 100 000.00					1 100 000.00
2800		developpement expertise regional	395 000.00					395 000.00
2900		appui au FSC	650 000.00					650 000.00
3000	=	analyses modes utilisation forets	1 410 000.00					1 410 000.00
3100		communication	250 000.00					250 000.00
3200		stations locales radio	200 000.00					200 000.00
3300		etudes,formations,analyses	170 000.00					170 000.00
3400		comite de pilotage	200 000.00					200 000.00
3500		imprevus	290 000.00					290 000.00
7000	=	agios bancaires	0.01		121.17	121.17	***.***	- 121.16
		TOTAL --->	8 140 000.01		10 121.17	10 121.17	0.12	8 129 878.84

SITUATION DU BUDGET : KFW Euros

Validité du : 15/04/12 au 31/12/15

Période du 15/04/12 au 31/10/12

Temps écoulé : 14.69%

Dest	Nat	Libelle	DEVIS	Dep.anter.	Dep.période	Cumul dep.	%Réal.	Reliquat
2000	=		6 730 000.00		10 000.00	10 000.00	0.15	6 720 000.00
2100		amelioration des conditions cadr====>	1 000 000.00					1 000 000.00
2190		solde rubrique 21 -->	1 000 000.00					1 000 000.00
2199		solde rubrique 21 -->	1 000 000.00					1 000 000.00
2200		appui aux reseaux ===>	600 000.00					600 000.00
2290		solde rubrique 22 -->	600 000.00					600 000.00
2299		solde rubrique 22 -->	600 000.00					600 000.00
2300		appui aux entreprises interresse====>	425 000.00					425 000.00
2301		contrat oreade breche sept 12 -->	22 200.00					22 200.00
2302		contrat terea octobre 12 -->	10 250.00					10 250.00
2390		solde rubrique 23 -->	392 550.00					392 550.00
2399		solde rubrique 23 -->	392 550.00					392 550.00
2400		formation du personnel entrepris====>	710 000.00					710 000.00
2490		solde rubrique 24 -->	710 000.00					710 000.00
2499		solde rubrique 24 -->	710 000.00					710 000.00
2500		investissement pour certificatio====>	1 200 000.00		10 000.00	10 000.00	0.83	1 190 000.00
2501		contrat Isovision -->	20 295.00		10 000.00	10 000.00	49.27	10 295.00
2590		solde rubrique 25 -->	1 179 705.00					1 179 705.00
2599		solde rubrique 25 -->	1 179 705.00					1 179 705.00
2600		mesures pour la biodiversite ===>	650 000.00					650 000.00
2690		solde rubrique 26 -->	650 000.00					650 000.00
2699		solde rubrique 26 -->	650 000.00					650 000.00
2700		mesures dans le secteur sociale ===>	1 100 000.00					1 100 000.00
2790		solde rubrique 27 -->	1 100 000.00					1 100 000.00
2799		solde rubrique 27 -->	1 100 000.00					1 100 000.00
2800		developpement expertise regional====>	395 000.00					395 000.00
2890		solde rubrique 28 -->	395 000.00					395 000.00
2899		solde rubrique 28 -->	395 000.00					395 000.00
2900		appui au FSC ===>	650 000.00					650 000.00
2990		solde rubrique 29 -->	650 000.00					650 000.00
2999		solde rubrique 29 -->	650 000.00					650 000.00
3000	=	analyses modes utilisation forets	410 000.00					410 000.00
3099		solde rubrique 30 -->	300 000.00					300 000.00
3100		communication ===>	250 000.00					250 000.00
3101		ateliers -->	20 000.00					20 000.00
3102		equipements -->	5 000.00					5 000.00
3190		solde rubrique 31 -->	225 000.00					225 000.00
3199		solde rubrique 31 -->	225 000.00					225 000.00
3200		stations locales radio ===>	200 000.00					200 000.00
3290		solde rubrique 32 -->	200 000.00					200 000.00
3299		solde rubrique 32 -->	200 000.00					200 000.00
3300		etudes,formations,analyses ===>	170 000.00					170 000.00

SITUATION DU BUDGET : KFW Euros

Validité du : 15/04/12 au 31/12/15

Période du 15/04/12 au 31/10/12

Temps écoulé : 14.69%

Dest	Nat	Libelle	DEVIS	Dep. anter.	Dep. periode	Cumul dep.	%Réal.	Reliquat
3390		solde rubrique 33	-->	170 000.00				170 000.00
3399		solde rubrique 33 -->		170 000.00				170 000.00
3400		comite de pilotage	====>	200 000.00				200 000.00
3490		solde rubrique 34	-->	200 000.00				200 000.00
3499		solde rubrique 34 -->		200 000.00				200 000.00
3500		imprevus	====>	290 000.00				290 000.00
3590		solde rubrique 35	-->	290 000.00				290 000.00
3599		solde rubrique 35 -->		290 000.00				290 000.00
7000	=	agios bancaires		0.01	121.17	121.17	***.***	- 121.16
		TOTAL -->		8 140 000.01	10 121.17	10 121.17	0.12	8 129 878.84

SITUATION DES COMPTES DE TRESORERIE : KFW Euros

Nat	Libellé des Comptes	Entrées	Sorties Ant.	Sorties Per.	Cumul Sorties	Solde Net
000	appro KFW	599 900.00				599 900.00
801	Compte UBA XAF			50 000.00	50 000.00	-50 000.00

TABLEAU DES RESSOURCES ET EMPLOIS

RESSOURCES		EMPLOIS	
APPRO KFW	599 900.00	DEPENSES CUMULEES	10 121.17
EMPRUNTS CONTRACTES	0.00	PRETS CONSENTIS	50 000.00
		SOLDE EN BANQUE	539 778.83
		SOLDE EN CAISSE	0.00
	<u>599 900.00</u>		<u>599 900.00</u>

Trésorerie disponible : 539 778.83 EUR
 Balance des flux : 0.00

BRANCH

NAME

YAOUNDE MAIN

ACCOUNT N°

PPECF- COMIFAC- EURO
NOUVELLE ROUTE BASTOS YAOUNDE

0704600009

CURRENCY

EUR

COT/1000

YAOUNDE
CENTER
CAMEROUN, REPUBLIQUE

N.A

PERIOD

DATE

01-10-2012 to 31-10-2012

06-11-2012

TRAN DATE	PARTICULARS	INST N°	VALUE	DATE	DEBIT	CREDIT	BALANCE
01-OCT-2012	B/F						589,785.83 Cr
01-Oct-2012	CMOUT/12/03084			01-10-2012	7.00		589,778.83 Cr
10-Oct-2012	ORD VRT FV PPECF-COMIFAC			10-10-2012	50,000.00		539,778.83 Cr
Page Total:					50,007.00	0.00	539,778.83 Cr
Grand Total:					50,007.00	0.00	539,778.83

Printed By : ALOSANCM0139

At : 5207

Time : 06-11-2012 00:00:00

Dear Valued customer,
Pour toutes vos plaintes et suggestions, veuillez nous écrire à l'adresse
CICCameroon@ubagroup.com
UBA reste dévouée à mieux vous servir. Merci.

Failing receipt by the bank of a notice of disagreement within 30 days from the day of dispatch of this statement, it will be assumed by the bank that the statement as rendered is correct.
Les données de ce relevé seront considérées comme correctes si la banque ne reçoit aucune objection 30 jours après réception.

United Bank for Africa Cameroun. (RC DLA/2006/B/1489)
Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 5 000 000 000 Francs CFA
B.P 2088 1144, Boulevard de la Liberté Douala, Cameroun
Tel: +237 33 43 36 83 / 33 43 36 39 / Fax: +237 33 43 37 07

www.ubagroup.com

Ref.: PP007003

BRANCH

NAME

YAOUNDE MAIN



PPECF- COMIFAC- EURO
NOUVELLE ROUTE BASTOS YAOUNDE

ACCOUNT N°

Date

07046000009

CURRENCY

EUR

YAOUNDE
CENTER
CAMEROUN, REPUBLIQUE

COT/1000

N.A

PERIOD

01-09-2012 to 30-09-2012

DATE

01-10-2012

TRAN DATE	PARTICULARS	INST N°	VALUE DATE	DEBIT	CREDIT	BALANCE
01-SEP-2012	B/F					599,900.00 Cr
24-Sep-2012	BILL ID : CMOUT/12/03084		24-09-2012	10,000.00		589,900.00 Cr
24-Sep-2012	TRF FV ISIVISION		24-09-2012	114.17		589,785.83 Cr
	Page Total:			10,114.17	0.00	589,785.83 Cr
	Grand Total:			10,114.17	0.00	589,785.83

Printed By : ALOSANCM0139 At : 5207 Time : 01-10-2012 00:00:00

Dear Valued customer,
Pour toutes vos plaintes et suggestions, veuillez nous ecrire a l'adresse
CICCameroon@ubagroup.com
UBA reste devouee a mieux vous servir. Merci.

Failing receipt by the bank of a notice of disagreement within 30 days from the day of dispatch of this statement, it will be assumed by the bank that the statement as rendered is correct.
Les données de ce relevé seront considérées comme correctes si la banque ne reçoit aucune objection 30 jours après réception.

United Bank for Africa Cameroun. (RC DLA/2006/B/1489)
Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 5 000 000 000 Francs CFA
B.P 2088 1144, Boulevard de la Liberté Douala, Cameroun
Tel: +237 33 43 36 83 / 33 43 36 39 / Fax: +237 33 43 37 07

www.ubagroup.com

Ref.: PP007003

BRANCH



 Africa's global bank

 1

NAME

YAOUNDE MAIN

ACCOUNT N°

CURRENCY

PPECF- COMIFAC- EURO

07046000009

EUR

NOUVELLE ROUTE BASTOS YAOUNDE

COT/1000

YAOUNDE

N.A

DATE

CENTER

PERIOD

CAMEROUN, REPUBLIQUE

01-08-2012 to 31-08-2012

06-09-2012

TRAN DATE	PARTICULARS	INST N°	VALUE DATE	DEBIT	CREDIT	BALANCE
-----------	-------------	---------	------------	-------	--------	---------

01-AUG-2012 B/F

0.00

17-Aug-2012 TRF ORD KFW BANKEN

17-08-2012

599,900.00

599,900.00

Cr

Page Total:

0.00

599,900.00

599,900.00

Cr

Grand Total:

0.00

599,900.00

599,900.00

Printed By : ALOSANCM0139

At : 5207

Time : 06-09-2012 00:00:00

Dear Valued customer,

Pour toutes vos plaintes et suggestions, veuillez nous écrire à l'adresse

CICCameroon@ubagroup.com

UBA reste dévouée à mieux vous servir. Merci.

Failing receipt by the bank of a notice of disagreement within 30 days from the day of dispatch of this statement, it will be assumed by the bank that the statement as rendered is correct.
 Les données de ce relevé seront considérées comme correctes si la banque ne reçoit aucune objection 30 jours après réception.

United Bank for Africa Cameroun. (RC DLA/2006/B/1489)
 Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 5 000 000 000 Francs CFA
 B.P 2088 1144, Boulevard de la Liberté Douala, Cameroun
 Tel: +237 33 43 36 83 / 33 43 36 39 / Fax: +237 33 43 37 07

www.ubagroup.com

Ref.: PP007003

SITUATION DU BUDGET : KFWX

Validité du : 15/04/12 au 30/12/15

Période du 15/04/12 au 07/11/12

Temps écoulé : 15.21%

Dest	Nat	Libelle	DEVIS	Dep.anter.	Dep.période	Cumul dep.	%Réal.	Reliquat
0000	=	comptes financiers	1					1
2000	=		2		1 555 148	1 555 148	***.**	-1 555 146
2501		contrat isovision -->	1		768 000	768 000	***.**	- 767 999
2502		stagiaires auditeurs -->	1		787 148	787 148	***.**	- 787 147
3000	=		2		3 601 440	3 601 440	***.**	-3 601 438
3100		communication	2	====>	3 601 440	3 601 440	***.**	-3 601 438
3101		ateliers -->	1		3 158 500	3 158 500	***.**	-3 158 499
3102		equipements -->	1		442 940	442 940	***.**	- 442 939
7000	=	agios bancaires	1		66 890	66 890	***.**	-66 889
		TOTAL --->	6		5 223 478	5 223 478	***.**	-5 223 472

SITUATION DES COMPTES DE TRESORERIE : KFWX

	Nat	Libellé des Comptes	Entrées	Sorties Ant.	Sorties Per.	Cumul Sorties	Solde Net
	000	appro KFW	32 797 850				32 797 850

TABLEAU DES RESSOURCES ET EMPLOIS

RESSOURCES		EMPLOIS	
APPRO KFW	32 797 850	DEPENSES CUMULEES	5 223 478
EMPRUNTS CONTRACTES	0	PRETS CONSENTIS	0
		SOLDE EN BANQUE	7 730 960
		SOLDE EN CAISSE	19 843 412
	<u>32 797 850</u>		<u>32 797 850</u>

Trésorerie disponible : 27 574 372 GNF
Balance des flux : 0

BRANCH

NAME

YAOUNDE MAIN

ACCOUNT N°

PPECF COMIFAC
YAOUNDE

07004000088

CURRENCY

XAF

COT/1000

YAOUNDE

0

PERIOD

CENTER
CAMEROUN, REPUBLIQUE

01-10-2012 to 31-10-2012

DATE

06-11-2012

TRAN DATE	PARTICULARS	INST N°	VALUE DATE	DEBIT	CREDIT	BALANCE
-----------	-------------	---------	------------	-------	--------	---------

01-OCT-2012	B/F					54,965.00 Dr
10-Oct-2012	ORD VRT FV PPECF-COMIFAC-EURO		10-10-2012		32,797,850.00	32,742,885.00 Cr
11-Oct-2012	CWD BY LORENT ROMAIN.1501876	1501876	10-10-2012	25,000,000.00		7,742,885.00 Cr
31-Oct-2012	ACMNT CHARGE FROM 01-10-2012 TO 30-10-2012		31-10-2012	10,000.00		7,732,885.00 Cr
31-Oct-2012	ACMNT CHARGE FROM 01-10-2012 TO 30-10-2012		31-10-2012	1,925.00		7,730,960.00 Cr

Page Total:				25,011,925.00	32,797,850.00	7,730,960.00 Cr
-------------	--	--	--	---------------	---------------	-----------------

Grand Total:				25,011,925.00	32,797,850.00	7,730,960.00
--------------	--	--	--	---------------	---------------	--------------

Printed By : ALOSANCM0139 At : 5207 Time : 06-11-2012 00:00:00

Dear Valued customer,
 Pour toutes vos plaintes et suggestions, veuillez nous écrire à l'adresse
 CICCameroun@ubagroup.com
 UBA reste dévouée à mieux vous servir. Merci.

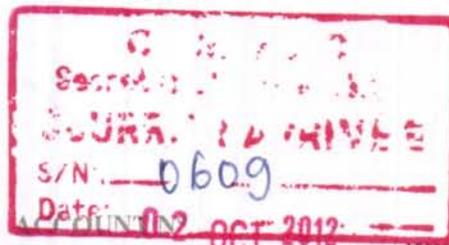
Failing receipt by the bank of a notice of disagreement within 30 days from the day of dispatch of this statement, it will be assumed by the bank that the statement as rendered is correct.
 Les données de ce relevé seront considérées comme correctes si la banque ne reçoit aucune objection 30 jours après réception.

United Bank for Africa Cameroun. (RC DLA/2006/B/1489)
 Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 5 000 000 000 Francs CFA
 B.P 2088 1144, Boulevard de la Liberté Douala, Cameroun
 Tel: +237 33 43 36 83 / 33 43 36 39 / Fax: +237 33 43 37 07

BRANCH

NAME

YAOUNDE MAIN

PPECF COMIFAC
YAOUNDEYAOUNDE
CENTER
CAMEROUN, REPUBLIQUE

07004000088

CURRENCY

XAF

COT/1000

0

PERIOD

01-09-2012 to 30-09-2012

DATE

01-10-2012

TRAN	DATE	PARTICULARS	INST N°	VALUE	DATE	DEBIT	CREDIT	BALANCE
	01-SEP-2012	B/F						42,453.00 Dr
	28-Sep-2012	ACMNT CHARGE FROM 01-09-2012 TO 29-09-2012			28-09-2012	10,000.00		52,453.00 Dr
	28-Sep-2012	ACMNT CHARGE FROM 01-09-2012 TO 29-09-2012			28-09-2012	1,925.00		54,378.00 Dr
	28-Sep-2012	INTERET DEBITEUR DU 01-09-2012 AU 28-09-2012			28-09-2012	492.00		54,870.00 Dr
	28-Sep-2012	Interest run TAXE/INTERRETS DEBITEURS			28-09-2012	95.00		54,965.00 Dr
		Page Total:				12,512.00	0.00	54,965.00 Dr
		Grand Total:				12,512.00	0.00	-54,965.00

Printed By : ALOSANCM0139 At : 5207 Time : 01-10-2012 00:00:00

Dear Valued customer,
Pour toutes vos plaintes et suggestions, veuillez nous écrire à l'adresse
CICCameroon@ubagroup.com
UBA reste dévouée à mieux vous servir. Merci.

Falling receipt by the bank of a notice of disagreement within 30 days from the day of dispatch of this statement, it will be assumed by the bank that the statement as rendered is correct.
Les données de ce relevé seront considérées comme correctes si la banque ne reçoit aucune objection 30 jours après réception.

United Bank for Africa Cameroun, (RC DLA/2006/B/1489)
Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 5 000 000 000 Francs CFA
B.P 2088 1144, Boulevard de la Liberté Douala, Cameroun
Tel: +237 33 43 36 83 / 33 43 36 39 / Fax: +237 33 43 37 07

www.ubagroup.com

D.REF - DPM07002

BRANCH



NAME

YAOUNDE MAIN

ACCOUNT N°

CURRENCY

PPECF COMIFAC
YAOUNDE

07004000088

XAF

COT/1000

YAOUNDE
CENTER

0

DATE

CAMEROUN, REPUBLIQUE

01-08-2012 to 31-08-2012

06-09-2012

TRAN DATE	PARTICULARS	INST N°	VALUE DATE	DEBIT	CREDIT	BALANCE
-----------	-------------	---------	------------	-------	--------	---------

01-AUG-2012	B/F					30,067.00 Dr
31-Aug-2012	ACMNT CHARGE FROM 01-08-2012 TO 30-08-2012		31-08-2012	10,000.00		40,067.00 Dr
31-Aug-2012	ACMNT CHARGE FROM 01-08-2012 TO 30-08-2012		31-08-2012	1,925.00		41,992.00 Dr
31-Aug-2012	INTERET DEBITEUR DU 01-08-2012 AU 31-08-2012 Interest run		31-08-2012	387.00		42,379.00 Dr
31-Aug-2012	TAXE/INTERRETS DEBITEURS		31-08-2012	74.00		42,453.00 Dr

Page Total:				12,386.00	0.00	42,453.00 Dr
-------------	--	--	--	-----------	------	--------------

Grand Total:				12,386.00	0.00	-42,453.00
--------------	--	--	--	-----------	------	------------

Printed By : ALOSANCM0139 At : 5207 Time : 06-09-2012 00:00:00

Dear Valued customer,
 Pour toutes vos plaintes et suggestions, veuillez nous écrire à l'adresse
 CICCameroun@ubagroup.com
 UBA reste dévouée à mieux vous servir. Merci.

Failing receipt by the bank of a notice of disagreement within 30 days from the day of dispatch of this statement, it will be assumed by the bank that the statement as rendered is correct.
 Les données de ce relevé seront considérées comme correctes si la banque ne reçoit aucune objection 30 jours après réception.

United Bank for Africa Cameroun. (RC DLA/2006/B/1489)
 Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 5 000 000 000 Francs CFA
 B.P 2088 1144, Boulevard de la Liberté Douala, Cameroun
 Tel: +237 33 43 36 83 / 33 43 36 39 / Fax: +237 33 43 37 07

www.ubagroup.com

Ref.: PP007003

BRANCH

YACUNDE MAIN

NAME

PPECF COMIFAC
YACUNDE

YACUNDE
CENTER
CAMEROUN, REPUBLIQUE

ACCOUNT N°

COT/1000

PERIOD



CURRENCY XAF

01-07-2012 to 31-07-2012

DATE 09-08-2012



TRAN DATE	PARTICULARS	INST N°	VALUE DATE	DEBIT	CREDIT	BALANCE
	Page Total:			0.00	0.00	30,067.00 Dr
	Grand Total:			18,136.00	0.00	-30,067.00

Van Le 09/08/12

Printed By : EDIERNOS0122 At : 5206 Time : 09-08-2012 00:00:00

Dear Valued customer,
Pour toutes vos plaintes et suggestions, veuillez nous écrire à l'adresse
CICCameroon@ubagroup.com
UBA reste dévouée à mieux vous servir. Merci.

Falling receipt by the bank of a notice of disagreement within 30 days from the day of dispatch of this statement, it will be assumed by the bank that the statement as rendered is correct.
Les données de ce relevé seront considérées comme correctes si la banque ne reçoit aucune objection 30 jours après réception.

United Bank for Africa Cameroun. (RC DLA/2006/B/1489)
Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 5 000 000 000 Francs CFA
B.P 2088 1144, Boulevard de la Liberté Douala, Cameroun
Tel: +237 33 43 36 83 / 33 43 36 39 / Fax: +237 33 43 37 07

www.ubagroup.com

Ref: PP007003

BRANCH

YAOUNDE MAIN



NAME

PPECF COMIFAC
YAOUNDE

ACCOUNT N°

07004000088

CURRENCY XAF

YAOUNDE
CENTER
CAMEROON, REPUBLIQUE

COT/1000

0

PERIOD

01-07-2012 to 31-07-2012

DATE

09-08-2012

TRAN DATE	PARTICULARS	INST N°	VALUE DATE	DEBIT	CREDIT	BALANCE
01-JUL-2012	B/F					11,931.00 Dr
13-Jul-2012	frais sur emission chequier		13-07-2012	5,000.00		16,931.00 Dr
13-Jul-2012	frais sur emission vat sur frais chequier		13-07-2012	963.00		17,894.00 Dr
31-Jul-2012	vat sur frais chequi ACMNT CHARGE FROM 01-07-2012 TO 30-07-2012		31-07-2012	10,000.00		27,894.00 Dr
31-Jul-2012	ACMNT CHARGE FROM 01-07-2012 TO 30-07-2012		31-07-2012	1,925.00		29,819.00 Dr
31-Jul-2012	INTERET DEBITEUR DU 30-06-2012 AU 31-07-2012 Interest run		31-07-2012	208.00		30,027.00 Dr
31-Jul-2012	TAXE/INTERRETS DEBITEURS		31-07-2012	40.00		30,067.00 Dr
	Page Total:			18,136.00	0.00	30,067.00 Dr

Printed By : EDIERNOS0122

At : 5206

Time : 09-08-2012 00:00:00

Vu le 18/08/12

Dear Valued customer,
 Pour toutes vos plaintes et suggestions, veuillez nous écrire à l'adresse
 CICCameroun@ubagroup.com
 UBA reste dévouée à mieux vous servir. Merci.

Failing receipt by the bank of a notice of disagreement within 30 days from the day of dispatch of this statement, it will be assumed by the bank that the statement as rendered is correct.
 Les données de ce relevé seront considérées comme correctes si la banque ne reçoit aucune objection 30 jours après réception.

United Bank for Africa Cameroun. (RC DLA/2006/B/1489)
 Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 5 000 000 000 Francs CFA
 B.P 2088 1144, Boulevard de la Liberté Douala, Cameroun
 Tel: +237 33 43 36 83 / 33 43 36 39 / Fax: +237 33 43 37 07

www.ubagroup.com

Ref: PP007003